

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	34
Nombre de pouvoirs	10
Votants	44

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 151

Désignation nominative des 2 membres pour le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement inscrite au contrat territorial de développement et de transition 2023 – 2025

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée (départ à 21H20 avant le vote du point 18) ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin à BAUCULAT Annick ; DUGAUD Isabelle à HAYEZ Marie-Françoise ; DURAND Serge à BIALOUX Claude ; TERNAT Didier à PRIOURET Denis ; FOURNET Marie-Hélène à ROULET Alain ; SAINTRAPT Alex à BERTIN Valérie ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : LABOURIER Dominique

Rappel du contexte :

Lors de sa séance du 26 octobre 2022, le Conseil communautaire approuvait le projet de Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 avec la Région Nouvelle Aquitaine. Ce contrat préparé aux côtés du Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois et de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest, sera présenté prochainement en Commission Permanente de la Région pour adoption.

Ce contrat a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pays ainsi que les

EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre de la stratégie présentée dans la note d'enjeux du contrat, du plan d'actions pluriannuel que le territoire de projet souhaite réaliser sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Rappel de la stratégie du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025 :

Axe 1 : S'appuyer sur les atouts agricole, sylvicole, naturel, culturel, patrimonial et social pour bâtir, promouvoir une économie locale répondant aux besoins de tous pour aujourd'hui et pour demain

Sous axe 1 : Créer de la valeur ajoutée et des filières durables et locales autour de l'agriculture, du bois, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et de l'économie sociale et solidaire. Soutenir les projets de relocalisation, de collaboration, de tiers lieux. Favoriser la transition énergétique du territoire.

Sous axe 2 : Développer, diversifier les métiers du résidentiel, de la santé et du soin aux personnes.

Sous axe 3 : Développer une véritable stratégie touristique et du loisir de plein air durables.

Sous axe 4 : Anticiper, adapter l'offre de formation aux besoins actuels et futurs.

Axe 2 : Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques

Sous axe 1 : Dynamiser les centres bourgs, créer/maintenir des commerces de proximité, des espaces communs et des services collectifs.

Sous axe 2 : Restaurer, préserver la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire. Valoriser, promouvoir sa qualité de vie. Tendre vers le zéro déchet.

Sous axe 3 : Permettre une offre de logements qualitative, suffisante, sobre en énergie et durable.

Sous axe 4 : Promouvoir le territoire. S'appuyer sur les initiatives locales et innovantes, les réseaux d'acteurs pour diffuser une image positive.

Objet de la demande :

Il est proposé ici de désigner deux membres de la Communauté de communes, au sein des membres du Comité syndical du Pays Sud Creusois, pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement inscrit à ce contrat.

Eléments d'appréciation :

Rappelons que le Conseil communautaire a désigné au sein du Comité Syndical du Pays Sud Creusois, Mme et MM BERTIN, CHEVREUX, COLLET-DUFAYS, DEBAENST, DETOLLE, DUCOURTIOUX, FOURNET, LEGER, MOINE, PINLON et SIMONS, en tant que titulaires Mme et MM BIALOUX, BONIFAS, COLLIN, HAYEZ, JOSLIN, ROUGIER, NICOUX, PRIOURET, SAINTRAPT, TOURNIER et RAVET, en tant que suppléants.

Eléments financiers :

Aucune incidence financière ne résulte de cette décision.

Il s'agit toutefois de suivre le contrat et son application, et donc les financements (notamment sur les dispositifs DATAR) qui pourront être alloués aux opérations intégrées dans le plan d'actions du contrat, sur le territoire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré :

- **DESIGNE** Valérie BERTIN et C COLLET-DUFAYS afin d'effectuer, pour le compte de la Communauté de communes, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de développement inscrite au contrat territorial de développement et de transition 2023 – 2025.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 15 décembre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

21 DEC. 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

